

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

ARRONDISSEMENT DE VICHY
Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 
ID : 003-200071470-20210122-DECISION202105-AR

Direction générale de Services
Direction Administration Générale et Finances
Réf : FD

Décision du Président N°05

**Objet : Fixation du tarif de location – Appartement
7 B Parc Le Plessis 03130 LE DONJON (1^{er} étage)**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10 et L 2122-22,
Vu les délibérations communautaires en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
Vu la délibération n°40 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
Considérant la vacance de l'appartement situé au 7B Parc Le Plessis 03130 LE DONJON au 20 décembre 2020,
Considérant la demande de Madame REJAB Sirine de la location dudit appartement,

DECIDE :

Art 1 – L'appartement, d'une surface de 100 m², situé au 7B Parc Le Plessis 03130 LE DONJON est loué à Madame Sirine REJAB, par bail d'une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction.

Art 2 – La durée du bail commencera à courir le 11 janvier 2021 pour se terminer le 10 janvier 2027 inclus.

Art 3 – Le loyer mensuel est fixé à 430 € (quatre-cent trente euros).

Art 4 – Le tarif de location est révisable annuellement dès la mise en location selon les dispositions indiquées dans le bail.

Art 5 – Un dépôt de garantie d'un montant de 430 € (quatre-cent trente euros) devra être versé par Madame REJAB dès son entrée dans les lieux.

Art 6 - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché au siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Vichy.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 22 janvier 2021

Le Président,

Roger LITAUDON